



## Procès-verbal de l'Assemblée Communale extraordinaire de Pont-en-Ogoz du 4 novembre 2021

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Jean Luc Chassot (côté galerie, devant / milieu : 33 personnes)  
M. Steve Rime (côté galerie, milieu / arrière : 26 personnes)  
M. Olivier Gapany (côté fenêtres, devant / milieu : 28 personnes)  
M. Christian Marchon (côté fenêtres, milieu / arrière : 40 personnes)  
Présents : 7 Conseillers communaux  
127 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
3 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
Soit un total de 130 participants  
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 9 personnes

---

### Tractanda :

1. Crédit d'investissement pour l'acquisition de l'Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14 à Le Bry, article 2153 RF (CHF 1'200'000.00) et crédit d'étude (CHF 35'000.00)
2. Crédit d'investissement pour l'acquisition de la ferme de l'hoirie Paul Fragnière, Vers la Chapelle 54 à Gumefens, articles 223 et 224 RF (CHF 200'000.00) et crédit d'étude (CHF 50'000.00)
3. Transformation de l'administration communale – modification du projet et crédit complémentaire (CHF 275'000.00)
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

---

### M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h10.

Il souhaite la bienvenue à chaque citoyen. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 42 du 22 octobre 2021, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Quatre scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Jean Luc Chassot**, **M. Steve Rime**, **M. Olivier Gapany**, **M. Christian Marchon**. Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ni les représentants de la presse, Mme Pasquier pour La Liberté et M. Godel pour La Gruyère.

Il informe que les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**M. le Président** présente l'ordre du jour et explique que l'objectif est de remettre des locaux d'activités sur les 3 sites. Ce début de législature démontre la volonté du Conseil communal à faire beaucoup d'investissements, mais les faire pour les citoyens et pas seulement faire des investissements pour les routes et les conduites. L'idée est de panacher les offres et d'avoir plus de possibilités sur la Commune. Si les bâtiments à vendre tombent en main privée, il n'y aura plus de possibilités, car les locaux serviront à créer des appartements. Le choix d'une assemblée extraordinaire a été fait pour pouvoir avoir le temps de traiter et expliquer les sujets et de vous écouter. Cela permet également de corriger les budgets pour la fin de l'année. Si les objets présentés ce soir sont validés, le budget pour 2022 sera plus léger. Il demande s'il y a des remarques.

**M. Georges Morard** prend la parole et lit un texte adressé au Conseil communal disant que gouverner c'est prévoir, mais le devoir est d'informer. Pour lui, ce devoir est insuffisant. Chaque citoyen doit pouvoir prendre connaissance des objets et toutes les infos devaient figurer sur le tractanda. D'habitude on reçoit un bulletin communal avec les détails. Les objets de ce soir peuvent attendre l'assemblée des budgets. Il demande à l'assemblée de reporter les sujets à l'assemblée du 16 décembre 2021. **M. le Président** lit l'art. 12 al. 2 de loi sur les communes LCo : « La convocation contient la liste, établie par le Conseil communal, des objets à traiter ». Cette liste figurant sur le tractanda, il répond que la demande est irrecevable.

**Mme Catherine Merian** demande, à la suite de l'intervention de M. Morard, si on a le droit de reporter la décision, car comme il n'y avait pas d'information, ils n'ont pas pu se préparer à l'avance. Elle souhaite utiliser l'assemblée de ce soir comme une assemblée d'information. Elle précise qu'ils ne sont pas contre les sujets, mais sont contre le manque d'information. **M. le Président** précise que l'assemblée de ce soir a justement pour but de donner les informations et de présenter les sujets.

**M. le Président** fait voter si cette assemblée sera informative ou décisionnelle.

Avant le vote, **M. Chris Gabriel** demande en cas de modification de l'assemblée, si le Conseil communal se retrouve coincé par des délais. **M. le Président** répond qu'il faudra rééquilibrer les budgets. Grâce à l'assemblée de ce soir, le Conseil pouvait mieux planifier les investissements pour 2022. Que l'intérêt était de pouvoir demander des compléments lors de l'assemblée de décembre suite aux études qui auraient été faites. L'idée est de remettre rapidement en location les locaux à Le Bry, par exemple. **M. Chris Gabriel** demande s'il y a un délai par rapport aux personnes qui vendent. **M. le Président** répond qu'il n'y a pas de délai formel, mais que certains sujets ne pourront vraisemblablement plus être présentés à l'assemblée de décembre.

**Mme Yvonne Gendre** dit qu'on veut présenter un crédit complémentaire pour le Bry à la prochaine assemblée, mais l'assemblée doit avoir plus de précisions pour se déterminer puisque le prix d'achat et le crédit d'étude ne couvriraient pas les frais d'investissement. **M. le Président** répond qu'on nous fait des reproches avant d'avoir pu commencer de présenter les sujets, ça devient compliqué, car il faut nous laisser le temps de donner des informations. Vous allez pouvoir prendre une décision ce soir en connaissance de cause.

**M. Steve Fragnière** remercie M. Morard de son intervention. Il y a un point qui le dérange dans le tractanda, car ça veut dire que si on vote pour un investissement, ça pourrait prêterit d'autres investissements dans le budget. Si pas d'acquisition, d'autres investissements seront présentés, mais on ne les connaît pas. Il propose également que ce soir il n'y ait qu'une prise de connaissance des objets. **M. le Président** répond que les investissements futurs doivent être faits pour ne pas augmenter les impôts, il s'agit d'investissements usuels sur les routes et les infrastructures.

**M. Giuseppe Greco** est nouvel habitant de Le Bry et trouve la démarche cavalière de dire que le budget va dépendre de certains investissements, car pour lui le budget est fait par rapport aux liquidités. Là on parle d'emprunts qui ne devraient pas faire référence au budget, il ne comprend pas le lien entre le budget et les investissements. Il estime avoir le couteau sous la gorge pour devoir voter. Il propose également de reporter ce vote, mais d'avoir les informations nécessaires ce soir. **M. le Président** répond que tout investissement implique des intérêts et des charges qui affectent le fonctionnement. Nous avons deux budgets, un d'investissement ou la Commune peut investir en faisant voter les objets en assemblée et un de fonctionnement, pour le ménage ordinaire. Les deux sont liés. Les investissements que l'on fait au long de l'année impactent le fonctionnement et les finances communales. Tout ne peut pas être présenté en même temps et le Conseil communal est tenu, avec la Commission financière, de regarder pour avoir un équilibre des finances et des investissements. Ce qui ne sont pas faits une année sera peut-être reporté ou abandonné. L'idée, qui est apparemment mal reçue, était de pouvoir discuter des sujets. Pour Le Bry on en a déjà parlé lors de la dernière assemblée de juin 2021 et le sondage était plutôt favorable et pour ne pas « saucissonner » les gros investissements, la proposition était de faire quelque chose sur les trois villages. **M. Greco** ajoute que dans son ancienne Commune, il y a un programme de législature avec les investissements et les projets afin de savoir ce qui est prévu.

**M. le Président** demande aux personnes qui souhaitent que l'assemblée de ce soir soit décisionnelle s'exprime par main levée, 49 personnes sont favorables, 69 refusent et il y a 3 abstentions. Aucune décision ne sera donc prise ce soir, seule une présentation des sujets, sachant qu'ils ne seront peut-être pas représentés en décembre.

**M. le Président** présente le projet de l'acquisition de l'auberge du Bry. Le prix a été convenu en accord avec le vendeur. Il donne la parole à **Mme Géraldine Barras** pour la présentation de l'objet. Elle précise que la réflexion du Conseil communal était de dynamiser les villages et que lors du vote consultatif durant de la dernière assemblée portant sur l'achat de l'Auberge du Bry, la majorité était plutôt favorable. A partir de ce moment il y a eu des contacts avec l'agence, diverses visites, discussions avec la Commission financière et la commission réflexions villageoises. Ce soir on va présenter les premières idées qui devront être concrétisées par l'étude. On ne pouvait pas faire cette étude avant, puisqu'on n'avait pas le budget. Le bâtiment est partiellement protégé, dont les façades extérieures du côté du café. Des contacts ont déjà été pris avec le Service des biens culturels. La présentation avec photo est affichée à l'écran. Il y a une entrée principale côté route et une côté parking. Le café a besoin d'un rafraîchissement. La salle à manger a été rénovée en 2006 et est donc encore en bon état. La partie banquet est dans l'extension, avec une entrée indépendante et peut accueillir une centaine de personne, avec une petite scénette. L'étage bénéficie d'un appartement, sans cuisine, et 4 chambres. Il y a encore un grand grenier aménageable. Les caves sont voûtées, avec du potentiel et disposent également d'une entrée indépendante. Il y a un garage, des locaux techniques et une chambre froide. Avec 2000 m<sup>2</sup> en zone village, si un privé achète ce bien, il va certainement faire du locatif et profiter du potentiel de la surface pour faire plusieurs immeubles. Le but du Conseil communal est de redynamiser les centres des villages et dans ce cas en gardant la structure du bâtiment, avec des rénovations et transformations afin de l'exploiter sous sa forme traditionnelle de restaurant. Pour le planning, dès l'étude établie, faire les rénovations les plus urgentes. On a déjà quelqu'un d'intéressé pour reprendre le restaurant. C'est la personne qu'on trouvera qui définira le type du restaurant. On avait tous en tête de faire un restaurant avec des produits locaux et de saison, pourquoi pas avec des soirées spéciales à thèmes. Pour la salle de banquet, elle pourrait être utilisée pour des rassemblements, des verrées, etc. Il y a du potentiel et pourquoi ne pas faire des saisons culturelles, des théâtres, des soirées contes, etc, avec pour but que les citoyens aient du plaisir à se retrouver. Les chambres pourraient être louées ou transformées en appartement. Pour le sous-sol, possibilité de le rénover et de louer les caveaux ou d'en faire des lieux de rangement. Ce bâtiment est très bien placé au bord de la route cantonale, avec beaucoup de passage, encore plus quand les gens vont à l'île d'Ogoz. Le Bry n'a rien ; pour les citoyens.n.es, ce village se résume à l'endroit où on se rend pour aller à la déchetterie et pour les externes, ce village se résume aux Terrasses d'Ogoz et les embrouilles qui vont avec. Tout est présenté en pack, car on est pressé par le temps étant donné que d'autres personnes sont intéressées. L'exploitation du rez-de-chaussée peut se faire

rapidement. Au niveau financier, les taux d'intérêts sont aujourd'hui bas, avec un taux à 0,5 % on a besoin d'un revenu annuel de CHF 7'500.00 par année. Pas d'amortissement comptable à faire, vu que le bâtiment ferait partie du patrimoine financier.

L'assemblée applaudit **Mme Géraldine Barras** pour sa présentation.

**M. le Président** dit que la division des locaux permettait aussi d'avoir plusieurs locataires. On aurait pu avoir un café dans la salle à manger, faire un commerce comme une pharmacie, un fleuriste ou autre dans la partie café.

**M. René Bifrare** donne deux précisions historiques, la salle des banquets a été construite en 1938. Le restaurant a été complètement détruit par un incendie dans la nuit du 24 au 25 mai 1886. Il en est resté 4 murs très épais plus les caves voûtées. Tout le reste a été reconstruit.

**Mme Yvonne Gendre** demande qui est le vendeur. **M. le Président** répond qu'il s'agit toujours de Mme et M. Ettlin.

**Mme Sandrine Ramuz** croyait que la Commune n'avait plus le droit d'obtenir de permis de construire pour faire des locatifs. **M. le Président** répond qu'il n'y a pas de quota pour les locatifs, il y a un quota pour les résidences secondaires et rappelle que l'intention communale n'est pas de faire du locatif, par contre si l'immeuble est acquis par un privé, il y aura sûrement des locatifs.

**M. Richard Fragnière** pense qu'on devrait avoir un crédit d'étude pour savoir si on achète quelque chose qui va coûter 1,5 millions ou si on achète quelque chose qui nous coûtera 3,5 millions. **M. le Président** répond que l'étude était prévue pour les aménagements, avec un crédit complémentaire de CHF 300'000.00, l'idée était de faire des rafraîchissements pour le remettre rapidement sur le marché, mais pas de mettre 3 millions, sinon il vaudrait mieux le raser et faire autre chose. Comme l'assemblée n'est pas décisionnelle, on ne prendra pas de décision, même pas pour un crédit d'étude.

**M. Jean-Jacques Reynaud** est étonné car les Communes qui avaient des établissements publics s'en sont séparés, certaines les ont rénovés mais il s'agissait d'autres bâtiments que celui-ci. Il est vétuste et est peut-être historique, mais vu son ancienneté, un modique investissement de CHF 300'000.00 ne suffira pas pour le remettre sur les routes. Cela en sachant qu'au niveau énergétique, les Communes doivent être exemplaires. Ne serait-ce que pour isoler le bâtiment, qui pour lui est une vraie passoire, les CHF 300'000.00 ne couvriraient pas même la moitié. Le Conseil communal a de bonnes idées, mais il se demande qui est déjà allé dans ce restaurant, pour lui sûrement pas beaucoup. Il y a Le Vignier, on n'y va pas beaucoup non plus. Il y a La Cigogne, il y est presque tous les jours et sur les 1500 adultes qui habitent la Commune, pas plus de 200 sont déjà allés dans ce tea-room. Ce qui démontre qu'il n'y a pas de besoin réel, il ne croit pas non plus à la pharmacie et la place de parc est trop petite, il n'y aura que des problèmes. Pour lui la Commune ne doit pas l'acheter. **M. le Président** répond que le Conseil s'est informé sur ce que font les autres Communes. A Sorens, le bistrot a été complètement refait, Marsens étudie pour reprendre la ferme au centre et incorporer l'administration et la laiterie et refaire un restaurant, Echarlens a refait son restaurant. Il y a une volonté, mais aussi un aspect financier qui permet d'apporter quelque chose aux citoyens.

**M. Julien Lüthi** est d'accord avec M. Reynaud et demande quels sont les arguments et d'où ils sortent pour définir le besoin d'un restaurant, car dans les Communes voisines, il y en a déjà bien assez. Il est fils de restaurateur et dit qu'il faut déjà juste faire un business plan pour que ça tourne et que les investissements sont énormes. Il y a un manque de recherche flagrant et on ne peut pas se lancer comme ça. En tant que loueur, la Commune a la responsabilité de remettre les clés d'un établissement. Ce que voulait dire Mme Merian quand elle a été coupée, c'était qu'on aurait pu voter un crédit de CHF 35'000.00 pour faire une peu de recherche là-dessus. **M. le Président** répond que ce n'est pas la Commune qui exploitera et ce n'est pas à elle de faire un plan. Sous l'angle communal il faut qu'on puisse investir, acheter et supporter les charges, d'où l'idée de diviser le risque pour avoir la garantie de retomber sur nos pieds. Peut-être qu'il n'y aura pas de restaurant, mais que des commerces et ce n'est pas à nous, et d'ailleurs on n'en a pas la compétence, de faire un business plan.

**M. Chris Gabriel** estime que si pour un emprunt de CHF 1'500'000.00 on est à CHF 7'500.00 d'intérêts annuels, même si on double l'investissement et qu'on arrive à CHF 15'000.00 d'intérêts annuels, ce n'est pas démesuré pour faire tourner l'affaire. **M. le Président** répond que la Commune a la capacité financière et ajoute que le taux d'intérêt a été calculé à 0,5 % alors qu'on est même plus bas avec une offre de La Poste à 0,41 % sur 10 ans.

Pour le 2<sup>ème</sup> sujet, **M. le Président** informe que la proposition est de faire l'acquisition des deux parcelles appartenant à l'hoirie Paul Fragnière, selon le détail affiché à l'écran. Il donne la parole à **M. Olivier Oberson** pour la présentation du sujet. Les deux parcelles font 638 m<sup>2</sup> et sont en zone village. Le bâtiment d'origine date de 1730 et est classé en catégorie 1. Le bâtiment a du charme et on pourrait obtenir un beau résultat. Pour le futur, les idées sont de faire un commerce, créer un lieu de rencontre et faire un appartement. On pourrait passer par un concours d'architecte. Un crédit de construction sera à prévoir. Les travaux auraient pu débuter en 2023. **M. le Président** ajoute que dans un premier temps, c'était de faire l'acquisition car le bâtiment tombe en ruine. On a déjà dû écrire pour demander des interventions pour sécuriser le bâtiment. Il est clair qu'à la suite de ce premier investissement, un autre aurait été demandé pour la construction. La rénovation serait faite en gardant le concept architectural et les éléments protégées.

**M. Steve Fragnière** dit que c'est une très bonne idée, mais demande qu'on se mette à la place d'un privé qui veut acheter ce bâtiment, car une réflexion doit être faite pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire et qu'est-ce que ça coûte. On ne peut pas venir en assemblée avec seulement des « je pense que » ou « peut-être qu'on pourrait » avec un projet comme ça sans information sur le coût. Ce projet méritait une meilleure préparation. Il est étonné qu'on soit

convoqué avec un coût peut-être pas cher, mais sans savoir ce que l'on va en faire et ce que cela va coûter. **M. le Président** répond que l'objectif du crédit d'étude est de savoir ce que l'on peut en faire. L'intention était de développer quelque chose aussi au centre de Gumefens, car on entend depuis la fusion que tout est pour Avry. La commission réflexions villageoises a été réunie pour trouver des idées. On ne peut pas nous reprocher de ne pas développer un projet si on n'a pas reçu les moyens financiers pour le faire.

**Mme Ruth Oberson** dit que ce n'est pas à la Commune d'investir dans les ruines ou dans les bâtiments invendables, on sous-estime largement le coût d'investissement. On se base sur un taux très bas actuellement, mais qui n'est pas éternel et d'après elle on devra augmenter les impôts.

**M. René Bifrare** pose une question technique. Le bâtiment est très grand, il peut y avoir pas mal d'appartements et commerces, mais la surface est de moins de 700 m<sup>2</sup>, donc il sera difficile de faire des aménagements extérieurs avec de la verdure et un parking. Il pense que ce n'est pas évident il faudrait peut-être faire des échanges de terrains et devant il y a la route. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que oui c'est petit, mais bien que le bâtiment soit protégé, il y a énormément de parties qui ne sont pas conservables. Toute la partie arrière peut être démolie pour aménager des espaces extérieurs et du stationnement. Le but est de redonner la vie à ce bâtiment, de faire un commerce et un ou maximum deux appartements, mais pas de le remplir comme le ferait des promoteurs.

**M. Jean-Jacques Reynaud** demande quel type de commerce, est-ce un tea-room, un restaurant ou un magasin. Car question magasin on est servi à Gumefens avec le tea-room et la laiterie où on trouve les produits de première nécessité. Il vaudrait mieux développer des projets de liaisons entre les villages et la sécurité. Les personnes âgées vont à pied à la laiterie. Pour la bâtisse, c'était un très beau bâtiment à l'époque, le point positif c'est qu'on va enlever une verrue au milieu du village pour la reconstruire. Mais pour lui le message que la Commune donne, c'est qu'on dit aux propriétaires : « laisser-aller votre maison, quand elle sera bien pourrie la Commune vous la rachètera plus cher que ce qu'elle ne vaut ». L'hoirie a des problèmes internes depuis longtemps pour cette maison et ce n'est pas aux citoyens de payer pour ça.

**M. Georges Fragnière** dit bravo à la Commune qui prend ce bâtiment en main pour le remettre en ordre et en activité, mais là on touche à un bâtiment relativement mauvais avec beaucoup d'investissements à faire et qui n'apportera pas de rendement. Pour lui autant refaire des entretiens dans la Commune que d'investir 1,5 millions dans cette maison. Il explique transformer un autre bâtiment du même type au bord de la route cantonale et que ça coûte cher de le mettre aux normes actuelles. Ce n'est pas à la Commune d'investir pour ça et c'est pareil pour Le Bry où il faudra mettre aux normes le chauffage, l'isolation, les panneaux solaires et les fenêtres. Il estime que ça ne vaut pas la peine de prendre du temps pour étudier ces deux projets. **M. le Président** répond que pour Gumefens et le cas du chauffage, on a la centrale de chauffe juste à côté.

**Mme Anne-Marie Sciboz** informe qu'elle fait partie de la commission réflexions villageoises, cet objet a été regardé. Il faudrait savoir s'il n'y a que la façade qui est préservée et si la vieille grange peut être démontée. Ce lieu, sans parler du bâtiment, la commission pensait pouvoir en faire une place de réception, par exemple un pressoir, un four à pain ou des choses qui rassemblent les gens, ou un couvert à louer pour faire des fêtes et des marchés.

**Mme Virginie Fragnière Charrière** dit qu'elle serait récusée pour ce projet parce que M. Paul Fragnière était son grand-père, mais elle tient à apporter des précisions. Des offres ont été faites pour cette ferme, d'ailleurs elle et son mari en ont aussi fait une, ce n'est pas le prix des offres qui n'était pas assez haut, mais les potentiels acheteurs ne convenaient pas à l'hoirie. Dans une hoirie, il suffit qu'un seul membre ne soit pas d'accord et c'est fichu. A titre privé, elle pense qu'on pourrait y faire de belles choses.

**M. le Président** fait une réflexion générale. On a une capacité d'investissement qui est importante, l'idée n'était pas de tout dépenser. Il demande aux membres de la Commission financière la capacité d'investissement que nous avons. **M. Yannick Maisonneuve** répond que sur la base des comptes 2020, il y a 18 millions. **M. le Président** dit qu'avec cette capacité financière, en utilisant 2 ou 3 millions, on était encore largement dans les possibilités de la Commune. On peut refaire des routes et des canalisations toutes les années, c'est nécessaire, mais ça n'a pas de plus-value pour le citoyen.

---

Pour le troisième sujet, **M. le Président** donne la parole à **M. Marc-Olivier Seydoux**. Il explique qu'un premier crédit avait été voté pour la transformation et l'agrandissement de l'administration, selon présentation affichée à l'écran. Un permis de construire a déjà été délivré et le projet prévoyait d'utiliser les locaux actuels et ceux de l'ancienne poste. Pour le Conseil communal, le passage qui devait se faire par la partie publique de l'immeuble, avec notamment une ouverture sous l'escalier, n'était pas la meilleure. La nouvelle réflexion a été d'utiliser l'ancienne poste et l'appartement juste au-dessus. Pour l'ancienne poste, sont prévus une entrée et une réception, une salle de consultation et des places de travail, une partie technique, l'économat et WC. Un escalier de distribution est prévu pour accéder à l'étage et pour les personnes à mobilité réduite, il y a la possibilité d'utiliser l'ascenseur de l'immeuble. A l'étage il y aurait la salle du Conseil, l'économat, le bureau de la secrétaire et trois bureaux qui seraient situés sur une extension qui se ferait en dessus de la zone garage pour accueillir assez de place de travail. L'idée était aussi de proposer au rez-de-chaussée, dans les locaux actuels, un espace qui serait disponible, un espace de rencontre et avoir dans chaque village cette opportunité. Le premier crédit obtenu était de CHF 300'000.00, CHF 25'000.00 ont déjà été utilisés pour le permis de construire, et le montant du nouveau projet est de CHF 450'000.00 pour les travaux et CHF 100'000.00 pour le matériel et l'informatique, donc un crédit complémentaire de CHF 275'000.00 pour créer cette administration sur deux étages. Pour le futur, il y aurait la possibilité de louer les locaux pour de l'artisanat et du commercial et un investissement mineur pour remettre en état les

locaux. Pour la suite de l'agenda, il faut prévoir l'affinage du projet, la demande de permis de construire et une mise en service si possible début 2023.

**M. le Président** explique que c'est le montant complet, ancien et nouveau crédit, qui figure dans le tableau du plan de financement.

**M. Jacques Bruttin** est le locataire de l'appartement touché. Il demande ce qu'on va faire d'eux, si on va les jeter dehors. **M. le Président** répond qu'on lui a écrit pour l'informer que si l'assemblée acceptait le projet, qu'on devrait résilier le contrat de bail. En locataire vous pouvez aussi partir sans demander l'avis de la Commune, dans les respects des délais.

**M. Lionel Joner** trouve le projet sensé, avec une bonne réflexion pour harmoniser l'administration communale. Il y a une synergie intéressante par rapport à la boulangerie ou un autre commerce. La réflexion est nettement meilleure que pour les deux autres projets. **M. le Président** le remercie et dit que l'idée est d'avoir une unité complète pour l'administration.

**M. Jean-Jacques Reynaud** dit que le sujet est en discussion depuis 2018. L'idée à l'époque était de rester sur le même étage. S'il n'y a plus le local d'archive actuel, il se demande où on va les mettre et précise qu'actuellement il y a un container sur la place de parc à l'extérieur avec les archives de Gumefens. A présent il y a un « open-space » qui fonctionne bien et il ne comprend pas que là on crée des bureaux individuels. **M. le Président** répond que l'ancien garage de la poste sera utilisé pour les archives et qu'on a la possibilité d'utiliser des locaux de la HAP pour de l'archivage. Actuellement les Communes passent à la GED et numérisent le papier, ce qui limite l'archivage et le besoin de place. Pour l'open-space, tout le monde est quand même dérangé quand il y a des téléphones ou du monde au guichet. Les bureaux de l'étage peuvent rester ouverts entre eux.

**M. Georges Fragnière** dit bravo pour ce nouveau projet. Là il y a une bonne réflexion, il est très favorable et propose aussi qu'on garde le bureau actuel pour autre chose. Il ajoute que l'open-space est actuellement revu à la baisse.

**Mme Sandrine Ramuz**, la locataire également, dit que pour eux ce projet n'est pas entendable, qu'on leur demande de partir après 13 ou 14 ans, alors qu'ils sont bien intégrés. Que la réception de la lettre les a mis à mal. Elle ne voit pas pourquoi devoir traverser le couloir est un problème si énorme. Dans d'autres villages, il faut traverser la route et faire 300 m pour aller dans une salle. **M. le Président** comprend sa réaction, mais précise que dans cette situation on doit viser un intérêt public et collectif et non pas juste un intérêt privé.

**M. Olivier Schmutz** demande l'avis de la Commission financière sur ces 3 objets. **M. Jean-Claude Wyss** étant excusé, **M. Yannick Maisonneuve** répond qu'il veut bien le donner, mais trouve que ce n'est pas pertinent dans la situation actuelle de cette assemblée qui est devenue informative. La Commission financière donne un avis sur les éléments financiers et les capacités de la Commune et ne juge pas si le projet a du sens. Il informe quand même que la Commission était favorable pour le projet de l'administration, l'achat de Le Bry, mais pas pour le projet de Gumefens.

**M. Lionel Joner** propose qu'on puisse voter de manière consultative sur les 3 objets pour permettre de préparer le budget de décembre. **M. le Président** répond qu'on ne fera pas de vote consultatif.

**M. le Président** dit que contrairement à ce que l'assemblée semble croire, le Conseil communal a pris beaucoup de temps pour travailler sur ces projets. Ceux-ci ont été discutés avec la Commission financière et la nouvelle commission réflexions villageoise, mais c'est l'assemblée qui est souveraine.

### **Informations du Conseil communal**

**M. le Président** informe de quelques dates :

- le samedi 13 novembre 2021 – soirée pâtes organisée par la jeunesse Avry-Le Bry
- le samedi 4 décembre 2021 – marché de Noël organisé par la société de tir au petit calibre
- le mercredi 8 décembre 2021 – la soirée contes en forêt organisée par les écoles à la place du loto
- le jeudi 16 décembre 2021 – l'assemblée communale pour les budgets

### **Divers**

**M. Georges Fragnière** remercie le travail qui a été fait au cimetière, la rénovation doit continuer pour remettre en ordre ce lieu et le rendre honorable pour les défunts. En revanche il demande de faire quelque chose pour cette prairie et rendre l'accès de la partie supérieure possible en fauteuil roulant ou aux personnes ayant des difficultés.

**M. Pierre Justin Morard**, en charge du cimetière, explique que les tombes situées tout en haut seront déplacées vers le bas du cimetière. La partie herbeuse est une prairie grasse et on pourra ainsi la laisser sans la faucher puisqu'il n'y aura plus de tombes dans cette partie. Il ajoute que seuls les monuments seront déplacés.

**M. Georges Fragnière** dit que le gazon est plus joli qu'une prairie pas fauchée et demande un entretien. **M. Pierre Justin Morard** répète que les tombes seront retirées et que le Conseil avait fait le choix de la prairie et qu'on pourra la laisser. Il ajoute qu'on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a.

**M. le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation, les collègues du Conseil communal et les Commissions qui ont traité les sujets de ce soir et regrette qu'il n'y ait pas de verrée en raison des mesures liées au Covid. Il donne rendez-vous à l'assemblée des budgets le 16 décembre 2021.

**L'Assemblée est levée à 21h45.**

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 novembre 2021.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare